Des crédits carbone pour les légumineuses

8 octobre 2011

Les légumineuses ne nécessitent pas d'apport d'azote pour croître. Elles émettent moins de gaz à effet de serre que les autres cultures. L'accroissement des surfaces de légumineuses contribue donc à la lutte contre le changement climatique. C'est pourquoi 11 coopératives agricoles vont proposer à leurs agriculteurs adhérents de semer des légumineuses, et bénéficieront à ce titre de **crédits carbone**, selon une méthodologie agréée par le ministère de l'Ecologie le 29 juillet, et développée par InVivo AgroSolutions, le CDC climat et le Citepa.
Le montant s'élèvera à quelques euros par hectare, que toucheront les coopératives et non l'exploitant. Certaines pourront rétribuer l'agriculteur ou bien investir dans des projets de soutien de la filière légumineuse.

Fabienne Portet, Centre d'études et de prospective